

Communauté de communes
Cap Sizun - Pointe du Raz

**RAPPORT ANNUEL 2016
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES**



Rue Renoir
BP 50
29770 AUDIERNE
Tél. : 02-98-70-16-00
courriel : contactcc@cap-sizun.fr

SOMMAIRE

SYNTHESE	4
I. - LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
I.1. - Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	6
a) Territoire desservi.....	6
b) Collecte des déchets pris en charge par le service	6
c) Prévention des déchets ménagers et assimilés	12
I.2 - Indicateurs relatifs au traitement.....	13
a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	13
b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	15
II. - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	16
a) Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	16
b) Montants du compte administratif 2016.....	17
c) Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat et au syndicat	20
d) modalités de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale des déchets.....	21
e) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage.....	22
f) montant des aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion de déchets.....	22
g) montant des recettes perçues au titre de la valorisation	22
h) Coût aidé et évolution.....	24
i) Coût complet par étape technique.....	25

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est établi en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827. Sont notamment présentés les indicateurs techniques et financiers obligatoires. Le guide de mise en œuvre du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets édité par l'ADEME¹ a servi de trame à l'élaboration du présent document.

Les déchets assimilés aux déchets ménagers ne faisant pas l'objet de modalités particulières de gestion, ils sont collectés en même temps que les déchets ménagers. Aucune statistique spécifique à ces déchets non ménagers ne peut donc être établie. **Les chiffres présentés dans le rapport concernent donc les déchets ménagers et assimilés** dans leur intégralité.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante ce rapport au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public. Le rapport est également transmis aux maires des communes membres pour information des conseils municipaux et mis à la disposition du public selon les dispositions réglementaires en vigueur.

¹ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

SYNTHESE

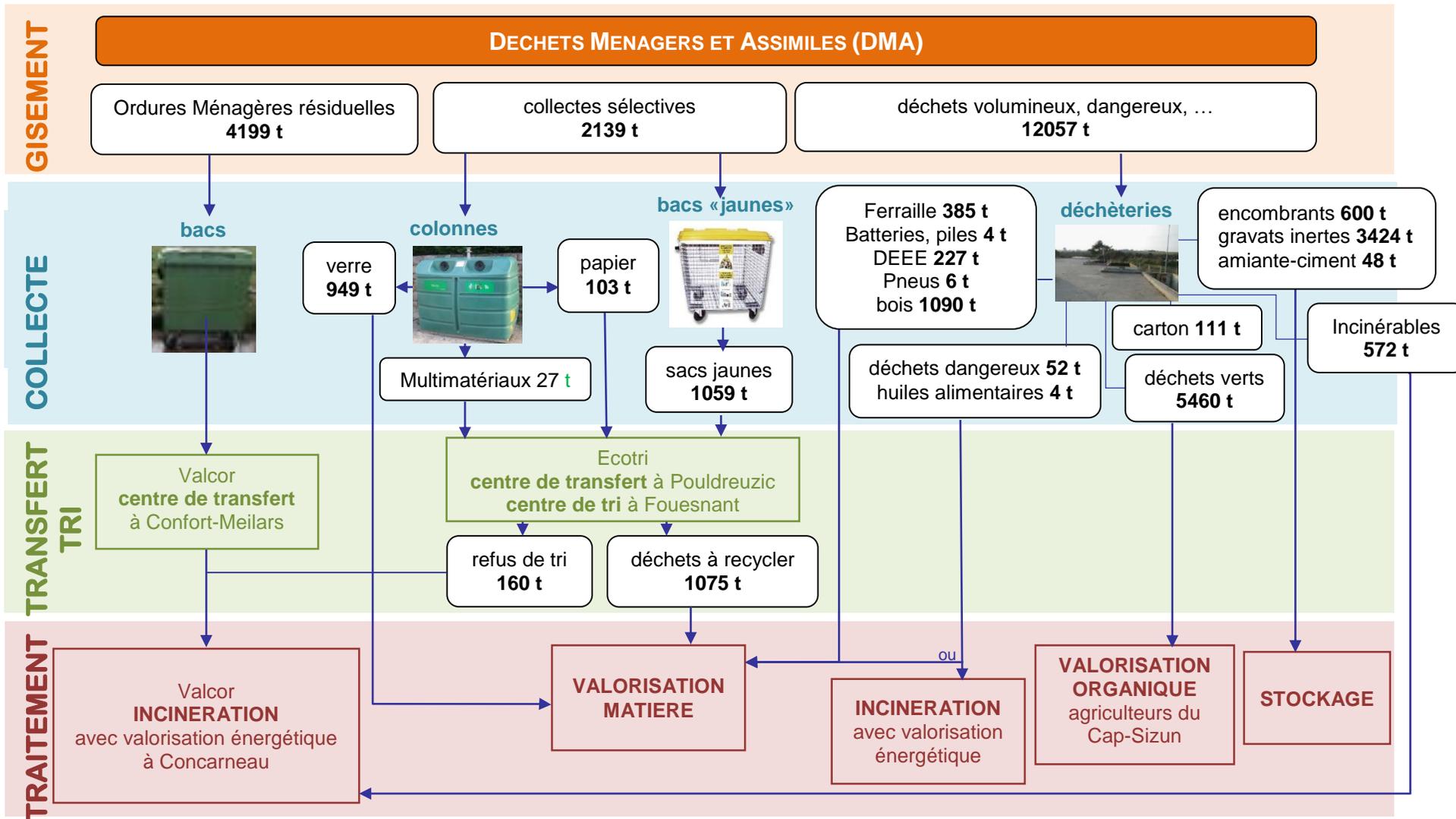
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS						
	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	Collectes séparées (CS)				déchèteries
		multimériaux en sacs jaunes	verre	papier	multimériaux des points touristiques	
<i>gestion de la collecte</i>	régie					
<i>type de collecte</i>	1180 points de regroupement		apport volontaire			
<i>fréquence de collecte moyenne²</i>	C1,9 hors saison C2,4 en saison ³	C1,3 hors saison C1,9 en saison	selon remplissage			
<i>points de collecte</i>	1173 bacs 10 colonnes enterrées	935 bacs 8 colonnes enterrées	181 colonnes aériennes 7 colonnes enterrées	29 colonnes aériennes	22 colonnes aériennes	2 déchèteries
<i>transport</i>	incinération Valcor	tri Ecotri	prestation	tri Ecotri		régie ou prestations
<i>Traitement</i>			sans objet			prestations ou REP ⁴

² C1 = 1 collecte par semaine

³ Du 14 juillet au 20 août environ

⁴ Responsabilité Elargie du Producteur : les metteurs sur le marché de certains produits ont en charge leur élimination en fin de vie

Synoptique des flux des déchets gérés en 2016 par la Communauté de Communes du Cap-Sizun



I. - LES INDICATEURS TECHNIQUES

I.1. - Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

a) Territoire desservi



La Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz, comprend 10 communes finistériennes : **Audierne et la commune associée Esquibien, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix, Primelin.**

b) Collecte des déchets pris en charge par le service

i. Nombre d'usagers

Le service a desservi, en 2016, 15718 habitants⁵ et 469 bénéficiaires qui ne sont pas des ménages mais produisent des déchets assimilés aux déchets ménagers (commerces, artisans, administrations, campings, ...). Les déchets sont collectés principalement en points de regroupement, hormis quelques bénéficiaires non ménagers desservis en porte à porte en raison des quantités produites. Le territoire est ainsi desservi par 1180 points de collecte.

Il n'existe pas de tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté.

ii. Collectes séparées

La collecte est différenciée pour 4 flux de déchets :

- les emballages à recycler (hors verre) ;
- le papier ;
- le verre ;
- les ordures ménagères résiduelles (OMr).

Il n'y a pas de collecte des encombrants (à déposer en déchèterie).

⁵ population municipale, source : INSEE-populations légales 2016

Les emballages à recycler (hors verre) et le papier sont collectés en mélange dans des sacs jaunes distribués à la population.

De plus, des conteneurs pour la collecte en vrac des emballages à recycler (hors verre) et du papier en mélange sont implantés au niveau des campings et points touristiques où stationnement des camping-cars.

Des conteneurs spécifiques à papier sont également implantés à proximité de gros producteurs (administrations, écoles, ...).

Sont ainsi mis à disposition :

- 1173 bacs et 10 colonnes enterrées pour les ordures ménagères résiduelles;
- 935 bacs et 8 colonnes enterrées pour les sacs jaunes ;
- 232 colonnes aériennes et 7 colonnes enterrées destinées aux déchets recyclables : verre (188), papier (29) et multimatériaux⁶ (22).



iii. Organisation de la collecte :

Les bacs sont collectés par les bennes à ordures ménagères (BOM). Le service en possède 4. Les colonnes sont quant à elles vidées par grue (camion movi-benne), véhicule également utilisé pour l'évacuation de certains déchets en déchèteries.

véhicule	immatriculation	marque	modèle	Mise en circulation	PTC ⁷
BOM 1	CW-900-PP	MERCEDES	Econic	2013	26 T
BOM 2	CW-949-PP	MERCEDES	Econic	2013	19 T
BOM 3	238 ARC 29	MERCEDES	Econic	2009	19 T
BOM 4	CA-131-ZQ	RENAULT	Premium	2002	19 T
MOVI BENNE	EC-484-DE	MAN	TGS	2016	26 T

12 agents titulaires sont chargés de la collecte (dont 3 en tant que remplaçants). Chaque équipe BOM est constituée d'un chauffeur et de deux ripeurs. Le movi-benne est lui mono-opérateur (1 chauffeur).

Des agents contractuels et saisonniers sont recrutés en fonction des besoins.

En 2016, 1 seul accident de travail a entraîné 14 jours d'incapacité temporaire de travail.

⁶ Emballages (hors verre) et papier en mélange collectés dans les campings et les points touristiques

⁷ Poids Total en Charge

Les 3 équipes assurent 5 tournées :

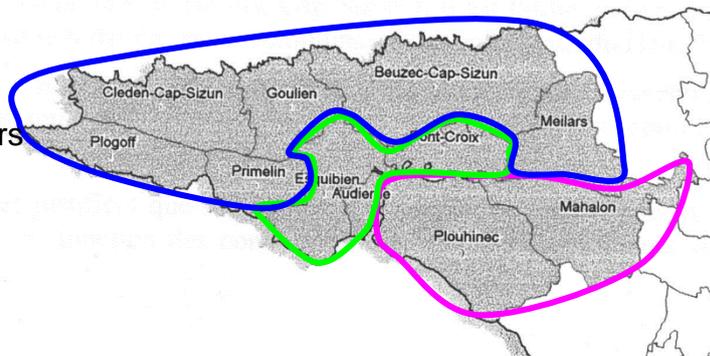
Equipe 1 : Cléden / Goulien / Beuzec

Plogoff / Primelin / Confort-Meilars

Equipe 2 : Audierne / Pont-Croix

Audierne / Esquibien

Equipe 3 : Plouhinec / Mahalon



Une étude d'optimisation des collectes a été lancée en 2016.

iv. Fréquence

Pour les ordures ménagères, la fréquence varie selon les communes.

	OMr	sacs jaunes
Audierne	3 fois / semaine	2 fois / semaine
Plouhinec : urbain rural	2,5 fois / semaine 1 fois / semaine	2 fois / semaine 1 fois / semaine
Mahalon	2 fois / semaine	1 fois / semaine
autres communes	1,5 fois / semaine	1 fois / semaine
moyenne par habitant	1,9 fois / semaine	1,3 fois / semaine

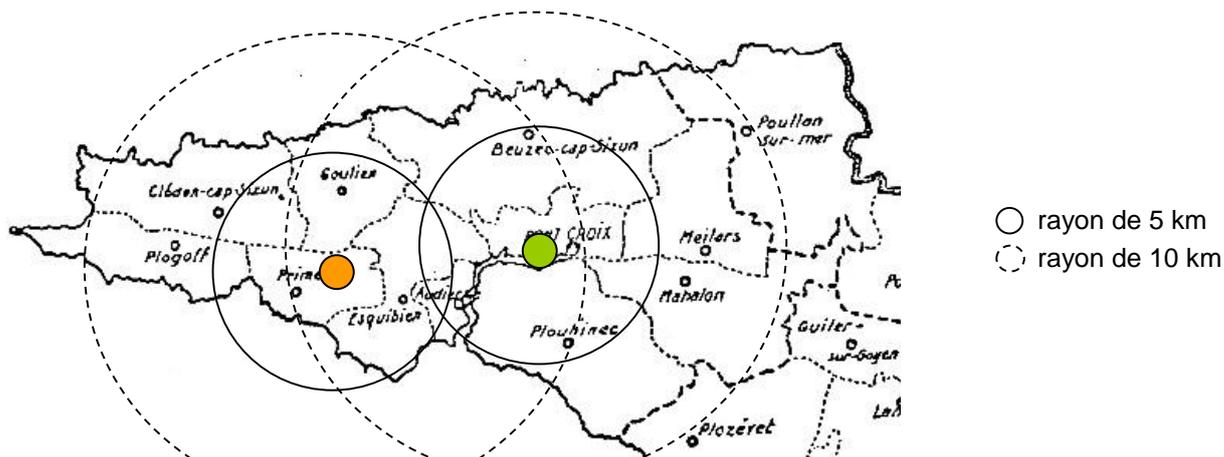
Les fréquences de collecte sont modifiées de mi-juillet à fin août pour faire face à l'afflux estival, par la mise en service d'une 4^{ème} benne. En moyenne, chaque flux est collecté 0,5 fois de plus par semaine.

Les terrains de camping et de caravanage sont collectés à la même fréquence que les ordures ménagères de la commune où ils sont implantés

Un relevé hebdomadaire du remplissage des colonnes permet d'optimiser leur vidage qui n'est ainsi effectué que lorsque nécessaire.

v. Les déchèteries

Les 2 déchetteries de **Lannéon à Pont-Croix** et **Prad-Honest à Primelin** sont accessibles à tous les particuliers, professionnels et collectivités du Cap Sizun.

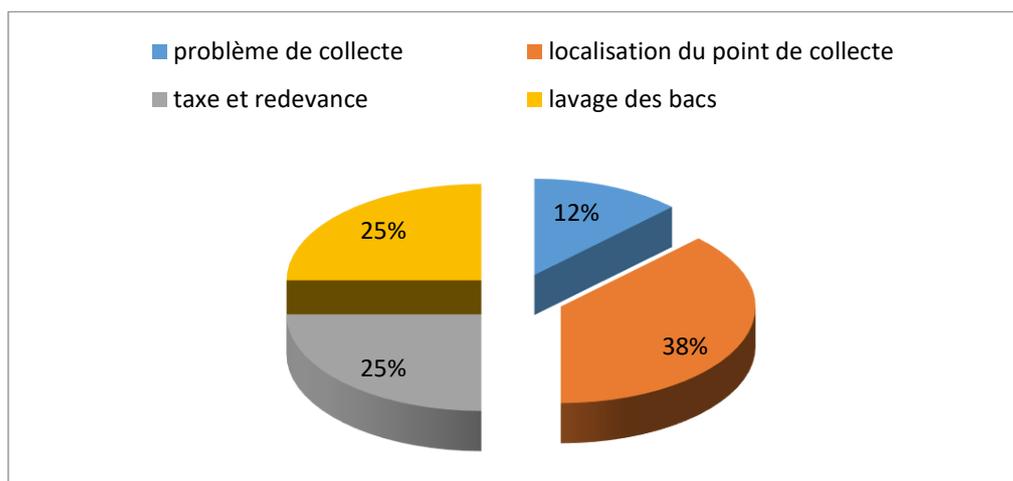


Les déchets acceptés sont les déchets volumineux (encombrants, ...) ou dangereux et plus globalement ceux qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères (cf. annexe 1 pour une liste exhaustive).

Quatre agents titulaires sont affectés au gardiennage des 2 déchèteries.

vi. Réclamations

8 réclamations ont été traitées en 2016 (7 en 2015). Le délai moyen entre la réception de la réclamation et la réponse apportée ou mise en œuvre a été 34 jours en 2016.



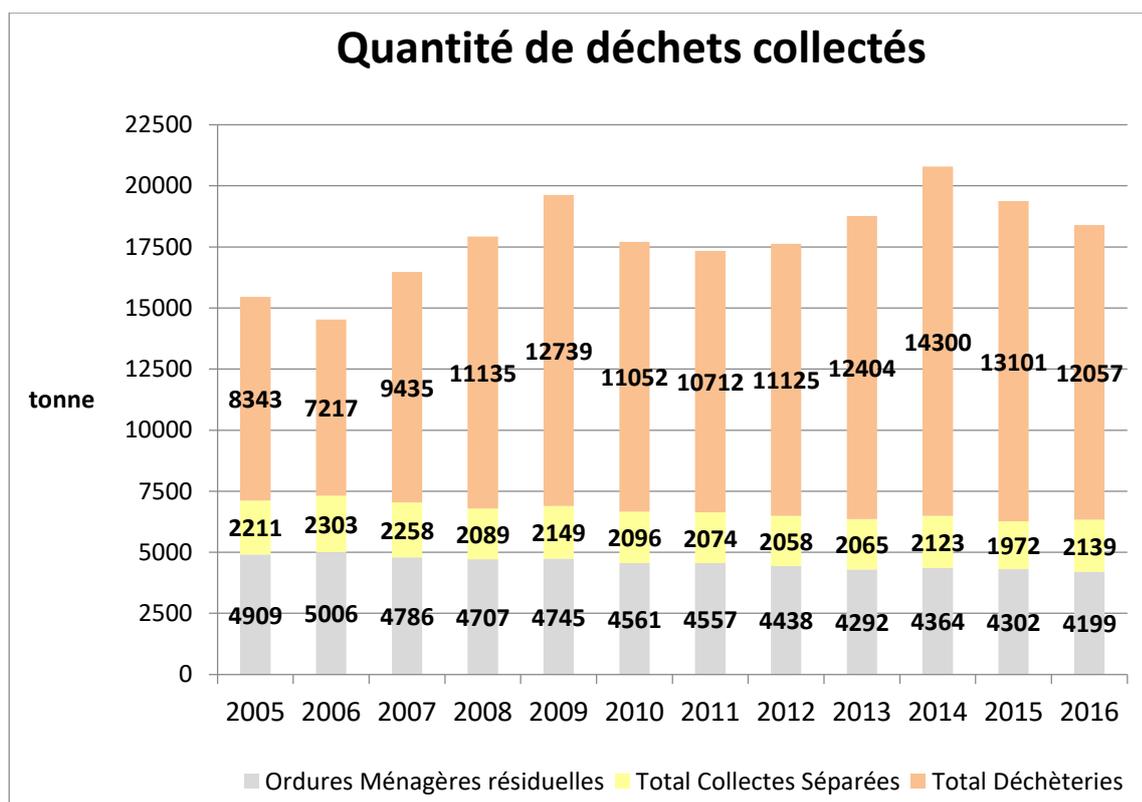
vii. Bilan des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés

en tonnes	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Ordures Ménagères résiduelles</i>	4438	4292	4364	4302	4199
sacs jaunes	1056	1055	1047	1026	1059
multi-matériaux	16	32	28	22	27
papier	120	95	110	89	103
verre	866	882	938	835	949
Total Collectes sélectives	2058	2065	2123	1972	2139
déchets verts	4795	5958	7249	6112	5460
sous-total encombrants	5720	5879	6450	6368	5761
ferraille	274	262	263	242	385
carton	101	88	98	98	111
sous-total déchets dangereux	75	71	85	90	104
sous-total D3E ⁸	148	136	145	179	227
sous-total autres	11,8	11	10	11	10,08
Total Déchèteries	11125	12404	14300	13101	12057
Total DMA⁹	17621	18761	20787	19375	18395

Le détail complet figure au tableau en annexe 1.

⁸ Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

⁹ Déchets Ménagers et Assimilés



En 2016, les quantités de déchets ont globalement diminué de 5,1% par rapport à 2015 :

- les ordures ménagères résiduelles : - 2,4 %,
- les collectes sélectives : + 8,4 %,
- les déchèteries : -8,00 %.

Pour les collectes sélectives, la hausse est due à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages à partir de juin 2016 et à des effets de stock pour le verre.

La baisse constatée en déchèterie est principalement due à la diminution de la quantité de gravats et de déchets verts.

Production par habitant :

en kg/hab. DGF	2012	2013	2014	2015	2016	objectifs 2018 du PDPGDND ¹⁰
ordures ménagères résiduelles	220	215	220	217	212	233
collectes sélectives	104	103	107	99	108	104
déchèteries	552	620	720	661	608	356
total déchets ménagers et assimilés	877	938	1047	977	928	648

¹⁰ Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Les performances du Cap-Sizun quant à la production d'ordures ménagères résiduelles et au tri des déchets (collectes sélectives des recyclables) sont bonnes : ratio OMr relativement faible, ratio collectes sélectives élevé. La communauté de communes concoure donc pour ces 2 flux à l'atteinte des objectifs fixés pour 2018 dans le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. Par contre la quantité déposée en déchèteries est élevée et nettement supérieur à l'objectif 2018.

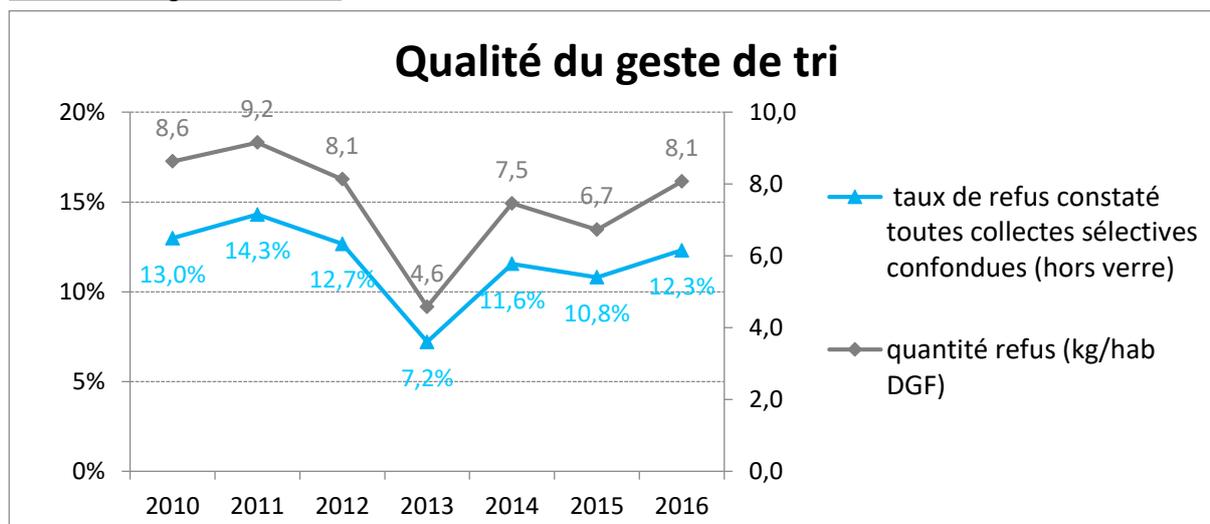
Impact de la saisonnalité :

La quantité de déchets gérés fluctue du fait de la fréquentation touristique principalement pour les ordures ménagères.

Par rapport aux 10 autres mois de l'année, la collecte des ordures ménagères augmente en juillet et août d'environ 50 % en moyenne. On peut ainsi estimer que pendant ces deux mois, le service dessert l'équivalent de 25000 habitants.

En déchèterie l'impact est plus difficile à évaluer à cause du traitement non régulier des déchets verts (forte variabilité selon les conditions météorologiques) et de l'importance des dépôts des professionnels.

Qualité du geste de tri :



Depuis 2013, une expérimentation de surtri des refus menée par Ecotri et Eco-Emballages. Elle vise à améliorer les performances du centre de tri par extraction de la part valorisable dans les refus. Cela a permis d'améliorer le taux de captage du centre de tri et donc de diminuer les refus.

En 2016, on constate toutefois une augmentation des refus en sortie du centre de tri par rapport à 2015, signifiant une dégradation de la qualité du tri par les habitants liée à l'extension des consignes de tri des emballages. De plus, certains emballages entrant dans les consignes de tri mais n'étant pas encore recyclables, ils sont orientés dans les refus au centre de tri.

c) Prévention des déchets ménagers et assimilés

viii. Bilan annuel du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2015-2020

Les nouvelles actions mises en œuvre en 2016 ont été :

- L'affichage de message de sensibilisation sur les camions de collecte des ordures ménagères ;
- L'acquisition d'un broyeur de végétaux mis à disposition des services communautaires et municipaux ;
- La formation des agents municipaux à la réduction des déchets verts.

Pour plus d'informations, cf. annexe 3.

ix. Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés

(base 100 en 2010)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
indice	100	98	100	106	117	109	104

Depuis 2010, les ordures ménagères (résiduelles et collectes sélectives) ont baissé de 5% tandis que les déchèteries ont augmenté de 9%.

I.2 - Indicateurs relatifs au traitement

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

x. Les ordures ménagères résiduelles

La Communauté de Communes du Cap-Sizun adhère depuis 2008 au Valcor (syndicat intercommunautaire de Cornouaille) pour le traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les installations du Valcor traitant les déchets collectés par la communauté de communes sont :

LIEU	EQUIPEMENT	CAPACITE	EXPLOITANT
CONFORT-MEILARS	Centre de transfert d'ordures ménagères	20 379 t / an	SITA OUEST
	Plate-forme de stockage d'ordures ménagères	5 306 t / an	
CONCARNEAU	Usine de valorisation énergétique de déchets (UVED)	58 000 t / an à 63 400 t / an	GEVAL
	Plate-forme de maturation des mâchefers	12 000 t / an	

En 2016 :

- 12588 tonnes ont transité par le centre de transfert de Confort-Meilars également utilisé par les Communautés de Communes du Pays de Douarnenez et du Haut-Pays Bigouden ;
- 62876 tonnes ont été traitées par le Valcor (dont 54102 tonnes à l'UVED de Concarneau) à 88% par valorisation énergétique et 12% en installation de stockage de déchets non dangereux ;
- la performance énergétique de l'UVED a été de 62,9%.

Pour plus de détails, se reporter au rapport annuel du Valcor.

xi. Les collectes sélectives

Le tri des collectes sélectives (emballages hors verre et papier) est assuré par l'entreprise adaptée Ecotri (membre des Ateliers Fouesnantais).

Les installations, dont Ecotri est propriétaire et qu'il exploite, traitant les déchets collectés par la communauté de communes sont :

LIEU	EQUIPEMENT	CAPACITE
POULDREUZIC	Centre de transfert	5000 t / an
FOUESNANT	Centre de tri	65000 t / an

En 2016 :

- 3560,50 tonnes ont transité par le centre de transfert de Pouldreuzic également utilisé par les Communautés de Communes du Pays de Douarnenez et du Haut-Pays Bigouden ;
- 23861,31 tonnes traitées par le centre de tri.

Les déchets ont été recyclés dans différents sites en fonction de leur nature selon des contrats communs entre les Communautés de Communes du Pays de Douarnenez, du Haut-Pays Bigouden et du Cap-Sizun, via le Valcor dans le cadre du contrat commun Eco-Ecombailles :

nature du déchet	Repreneur (type de contrat)
papier	UPM-Kymmene France établissement Chapelle Darblay
flaconnages plastiques	Valorplast (option filière)
verre	Saint-Gobain Emballage (option filière)
cartons et emballages de liquides alimentaires	SITA Ouest (option fédération)
acier et aluminium	SITA Ouest (option fédération)

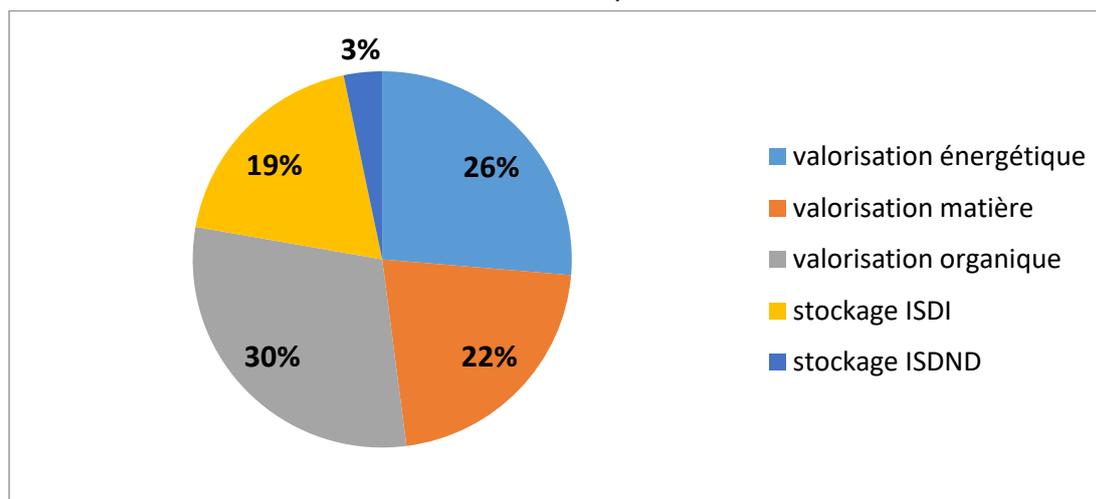
xii. Les déchèteries

Les déchets ont été traités dans différents sites en fonction de leur nature. Le tableau en annexe 2 récapitule les prestataires 2016.

Les déchets verts ont été broyés sur la plateforme dont chaque déchèterie dispose et valorisés localement (agriculteurs).

xiii. Taux global de valorisation

En 2016, le traitement des 18395 tonnes se répartit ainsi :



ISDI : installation de stockage de déchets inertes

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

xiv. Indice de réduction des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

(base 100 en 2010)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
indice	100	64	72	85	83	81	69

Cela concerne uniquement les encombrants des déchèteries.

En 2011, un test de séparation des incinérables contenus dans les encombrants a été réalisé.

Depuis 2016, une collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement a été mise en place à la déchèterie de Pont-Croix.

b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

La communauté de communes participe depuis juin 2016 à la 2^{ème} expérimentation d'extension des consignes de tri portée par Eco-emballages. L'ensemble des emballages plastiques sont désormais concernés par le tri ; ainsi les consignes de tri sont simplifiées.

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le sac jaune :
 emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
 Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ? Dans le sac jaune !**
 Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 Déposez vos emballages en vrac (non emboîtés) dans le sac.**

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
 ☎ N° Vert 0800 10 65 97 www.cap-sizon.fr #SUIVEZMOI SUR ECOEMBALLAGES.FR

NOUVEAU
 Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

En 2016, cela a eu pour effet d'augmenter de 7 % les tonnages de sacs jaunes et de diminuer de 5 % les tonnages d'ordures ménagères incinérées entre juin et décembre par rapport à 2015.

II. - LES INDICATEURS FINANCIERS

a) Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

		Collecte	Transport-tri	Traitement
ordures ménagères	ordures ménagères résiduelles	régie	Valcor	
	multi-matériaux en sacs jaunes		prestataire	prestataires repreneurs
	multi-matériaux en apport volontaire			
	papier en apport volontaire		prestataire	
verre en apport volontaire				
déchèteries	gravats inertes	prestataire		prestataire
	bois			prestataire
	ferraille			prestataire repreneur
	déchets verts	sans objet	sans objet	prestataire
	encombrants		prestataire via Valcor	
	incinérable		prestataire	
	carton		prestataire REP ³	
	DDS ¹		prestataire	
	déchets dangereux et huile de vidange		prestataire	
	amiante-ciment		prestataire repreneur	
	batteries		prestataire REP ³	
	piles		prestataire REP ³	
	D3E ²		prestataire	
	huile de friture		prestataire REP ³	
pneus	prestataire REP ³			

¹ Déchets Diffus Spécifiques

² Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

³ Responsabilité Élargie du Producteur : les metteurs sur le marché des produits ont en charge leur élimination en fin de vie

Les prestations font l'objet de marchés publics annuels ou pluriannuels (cf. II. c).

Les prestations REP sont réalisées dans le cadre de conventions avec l'éco-organisme concerné (cf. II. f).

Les prestations repreneurs font l'objet de recettes pour la collectivité (cf. II. g).

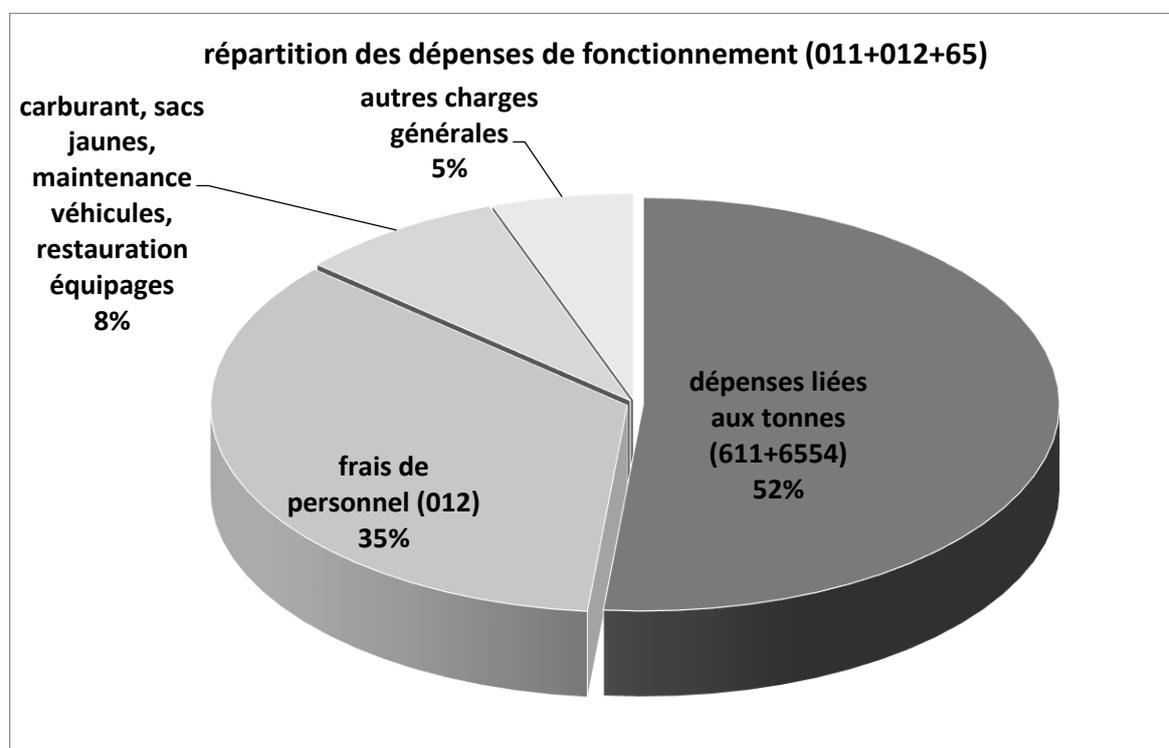
b) Montants du compte administratif 2016

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2016</i>	<i>évolution/année précédente</i>
011	charges à caractère général	974 021,61	21%
012	charges de personnel	841 193,69	3%
65	autres charges de gestion courante	598 560,41	-1%
66	charges financières	12 369,81	-29%
67	charges exceptionnelles	7 547,16	-84%
022	dépenses imprévues	0,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 433 692,68	7%
42	dotation aux amortissements et provisions	178 351,58	15%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		178 351,58	15%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 612 044,26	7%

Détail de postes de dépense :

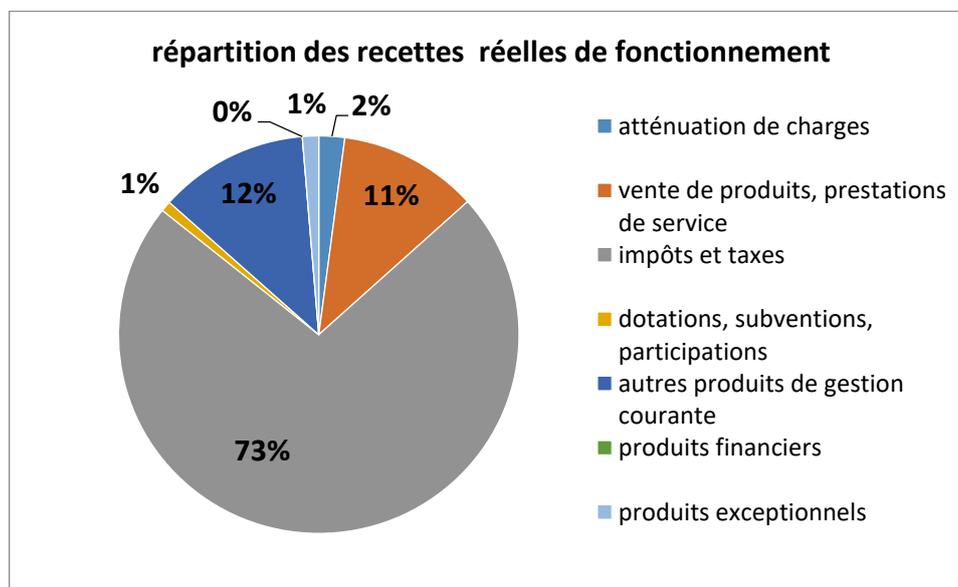
- *Charges à caractère général : contrats de prestation de service, fournitures, mécanique et carburant, actions de communication...*
- *Autres charges de gestion courante : contribution Valcor*



Recettes de fonctionnement			
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2016</i>	<i>évolution/année précédente</i>
013	atténuation de charges	56 663,66	1463%
70	vente de produits, prestations de service	305 830,03	-3%
73	impôts et taxes	1 969 284,00	3%
74	dotations, subventions, participations	23 136,70	-12%
75	autres produits de gestion courante	328 832,76	-9%
76	produits financiers	0,00	0
77	produits exceptionnels	35 731,51	5124%
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 719 478,66	4%
42	opérations d'ordre	3 684,80	-54%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		3 684,80	-54%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 782 163,46	6%

Détail de postes de recette :

- *Ventes de produits : ventes des matériaux de la collecte sélective, redevance spéciale aux professionnels et aux administrations*
- *Impôts et taxes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)*
- *Dotations, subvention, participation : subventions (Ademe, ...)*
- *Autres produits de gestion courante : soutiens Eco-Emballages à la collecte sélective et autres éco-organismes*



Investissement :

Dépenses d'investissement	
<i>Chap. / Libellé</i>	<i>CA 2016</i>
21 -23 / Dépenses d'équipement	509 783
16 / Dépenses financières	89 398
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	599 181
OPERATIONS D'ORDRE	3 685
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT*	602 866

Les principales dépenses d'investissement en 2016 ont porté sur :

- l'acquisition de conteneurs enterrés pour un montant de 206 766 € ;
- le remplacement du camion-grue pour un montant de 240 288 € ;
- l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour un montant de 29 590 €.

Recettes d'investissement	
<i>Chap. / Libellé</i>	<i>CA 2016</i>
10 / Dotations, fonds divers et réserves	5 611
13 / Subvention d'investissement	8 274
1068 / Excédents de fonctionnement CA	187 957
16 / Emprunts et dettes assimilées	0
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	201 842
OPERATIONS D'ORDRE	178 352
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT*	380 193

* Hors report

c) Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat et au syndicat

Les montants versés pour l'année comptable 2016 sont les suivants :

		<i>Collecte</i>	<i>Transport-tri</i>	<i>Traitement</i>	
ordures ménagères	ordures ménagères résiduelles	<i>sans objet</i>	Valcor 593 266,41 €		
	multi-matériaux en sacs jaunes		<i>contrats de revente</i>		
	multi-matériaux en apport volontaire				Ecotri* 245 140,13 €
	papier en apport volontaire				
verre en apport volontaire		Transport Le Goff 3 513,73 €			
déchèteries	gravats inertes	<i>sans objet</i>	Véolia 110 455,51 €	Guenneau 24 480,60 €	
	bois			Le Pape Environnement 50 367,69 €	
	ferraille			<i>contrat de revente</i>	
	déchets verts		<i>sans objet</i>	Théaud Végétaux 68 714,19	
	encombrants incinérables		Véolia via Valcor 101 720,62 €		
	carton		Ecotri inclus dans le montant ci-dessus*		
	DDS ¹		<i>REP³</i>		
	déchets dangereux et huile de vidange		SARP Ouest 22 033,99 €		
	amiante-ciment		Le Pape Environnement 5 759,60 €		
	batteries		<i>contrat de revente</i>		
	piles		<i>REP³</i>		
	D3E ²		<i>REP³</i>		
	huile de friture		SARP Ouest prestation gratuite		
	pneus		<i>REP³</i>		

¹ Déchets Diffus Spécifiques

² Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

³ Responsabilité Élargie du Producteur : les metteurs sur le marché des produits ont en charge leur élimination en fin de vie

d) Modalités de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale des déchets

Le budget est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En 2016, le taux a augmenté de 1% passant à 10,44%.

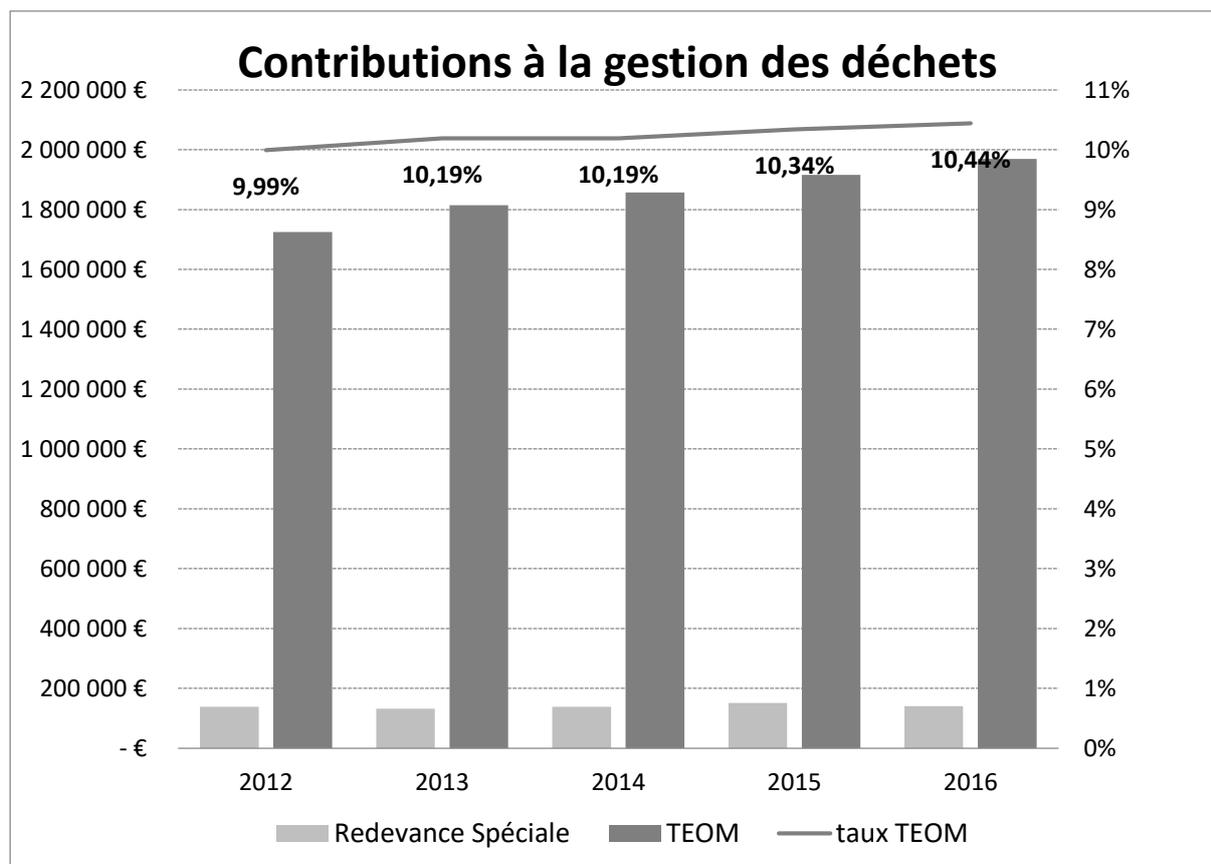
De plus, lors du Conseil Communautaire du 8 novembre 2001, il a été instauré, à partir de 2002, une redevance spéciale pour grandes et moyennes surfaces, produisant des quantités significatives de déchets. Lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2005, il a été décidé d'étendre la redevance aux autres activités économiques (artisanales, industrielles touristiques, ...) et aux administrations.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu :

- soit proportionnellement à la quantité des déchets éliminés (redevance au réel)
- soit de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets (redevance au forfait selon l'activité de l'entreprise).

Les différentes catégories sont présentées en annexe 4.

Elles se cumule avec la TEOM.



e) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage

Sans objet

f) Montant des aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion de déchets

<i>structure</i>	<i>nature</i>	<i>objet</i>	<i>2016</i>
CD29/FDMD	aide	investissement conteneurs enterrés	5 319,00
	aide	actions prévention	1 118,70
	aide	étude optimisation	2 726,00
	sous-total CD29		9 163,70
ADEME/FDMD	aide	investissement composteurs	1 125,00
	aide	étude optimisation	19 292,00
	aide	comptacout 2014-2015	3 500,00
	sous-total ADEME		23 917,00
Eco-Emballages	soutien	tonnes valorisées	227 437,27
	soutien	communication	19 932,36
	soutien	développement durable	13 677,24
	sous-total Eco-Emballages		261 046,87
Ecofolio	soutien	tonnes valorisées	21 832,27
Ecosystèmes	soutien	tonnes collectées	11 795,65
Eco TLC	soutien	communication	1 576,60
EcoDDS	soutien	collecte	1 210,00
Eco-mobilier	soutien	tonnes collectées séparément	2 763,15
	soutien	tonnes non collectées séparément	27 824,89
	soutien	communication	600,43
	sous-total Eco-mobilier		31 188,47
Montant TOTAL €			361 730,56

CD29 : Conseil Départemental du Finistère

FDMD : Fond départemental de maîtrise des déchets financé par l'ADEME et le CD29

g) Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (« recettes industrielles »)

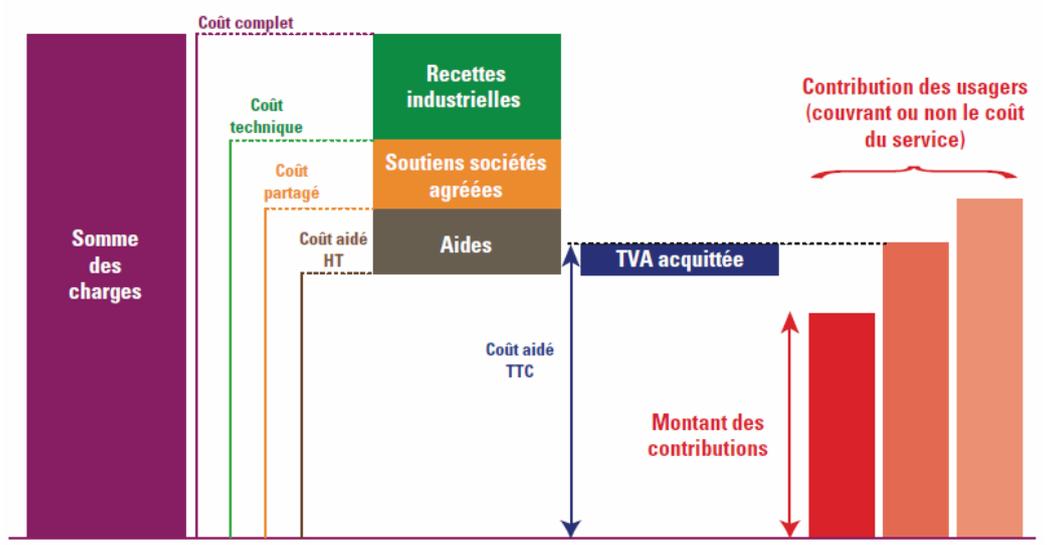
type	flux de déchets	2014	2015	2016
vente matériaux	Acier	6 030,87	4 739,78	2 910,30
	Aluminium	2 693,59	0,00	0,00
	Cartons de déchèterie (DECH 1.05)	9 014,68	5 430,11	13 869,51
	cartons d'emballages (EMR 5.02)	12 108,71	18 771,82	18 785,32
	Emballages de liquide alimentaire (ELA 5.03)	0,00	0,00	0,00
	Emballages plastiques	25 232,70	23 710,53	13 507,30
	Papiers	64 933,68	47 277,77	49 879,08
	Verre	19 390,40	19 921,90	20 858,02
	Ferrailles et batteries de déchèteries	57 259,92	41 702,10	37 211,64
Montant TOTAL €		196 664,56	161 554,01	157 021,16

Les montants dépendent des quantités revendues et des prix de reprise qui fluctuent selon les cours mondiaux des matières premières. Ces éléments sont présentés dans en annexe 5

[Remarque : Les montants présentés aux points h et i) qui suivent sont issus de la matrice des coûts. Il s'agit d'un outil d'expression des coûts de la gestion des déchets standardisé (cadre de présentation et méthode de calcul) élaboré par l'ADEME pour permettre une comparaison entre collectivités et d'une année sur l'autre.

Les montants de la matrice diffèrent de ceux du compte administratif car ils sont relatifs à l'année civile et intègrent des montants pris en charge par le budget général (frais de fonctionnement généraux de la collectivité proratisés par exemple).

Les différents types de coûts calculés dans la matrice sont :



h) Coût aidé et évolution

en € HT :

Coût aidé € HT	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif *	
2014	983 274	25 432	235 309	545 004	3 529	1 792 548
2015	1 081 151	16 070	247 863	527 786	44 168	1 917 038
2016	1 104 513	20 628	294 927	599 610	3 124	2 022 802

Les principales causes d'évolution (hormis les fluctuations de tonnage) sont :

- l'augmentation de la contribution du Valcor en 2015 pour les OMr ;
- la gestion des mâchefers de l'ancienne usine d'incinération en 2015 ;
- le renouvellement des marchés de prestation pour les déchèteries en 2016 ;
- l'extension des consignes de tri des recyclables en 2016.

en € HT par tonne (hors gravats) :

Coût aidé € HT/t	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif *	
2014	225,31	27,11	198,62	54,15		108,30
2015	251,31	18,33	217,99	58,69	2,89	125,22
2016	263,04	21,73	247,93	69,45	0,21	135,12

en € HT par habitant :

Coût aidé € HT/hab.	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif *	
2014	63,52	1,64	15,20	35,21	0,23	115,81
2015	69,37	1,03	15,90	33,86	2,83	123,00
2016	72,24	1,35	19,29	39,22	0,20	132,30

D'une manière générale, le coût du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés du Cap-Sizun est conditionné par les particularités suivantes :

- un niveau de service élevé (fréquence de collecte) ;
- les fortes quantités à gérer (collecte sélective et déchèteries) notamment du fait de la fréquentation touristique.

Des données de comparaison ** avec d'autres collectivités sont présentées en annexe 6.

* réhabilitation de la décharge de Lanéon et gestion des mâchefers de l'ancienne usine d'incinération

** source ADEME référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets 2014

i) Coût complet par étape technique

en € HT :

Année 2016 Montants en euro HT			Flux des déchets					Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	107 920	4 023	63 194	57 204	617	232 958	
		Communication	5 241	1 185	1 485	10 775	---	18 686	
		TOTAL Fonctionnelles	113 161	5 208	64 679	67 979	617	251 644	
	Techniques	Prévention	9 660	2 184	2 737	19 860	---	34 441	
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	
		Pré-collecte	56 960	14 493	60 708	---	---	132 161	
		Collecte	437 101	25 249	290 801	214 995	---	968 146	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	494 061	39 742	351 509	214 995	---	1 100 307	
		Transfert/Transport	---	3 341	---	132 981	---	136 322	
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	
		Compostage	---	---	---	74 315	---	74 315	
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	45 789	---	45 789	
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	6 941	6 941	
		Traitement des inertes	---	---	---	22 255	---	22 255	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	142 359	6 941	149 300	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	32 806	---	32 806	
		[REG] Transfert/Transport - Tri et conditionnement	---	---	232 840	6 688	---	239 528	
		[REG] Transfert/Transport - Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	---	---	
		[REG] Transfert/Transport - Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	71 866	---	71 866	
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---	
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	---	---	---	22 181	---	22 181	
		TOTAL Techniques	503 721	45 267	587 086	643 736	6 941	1 786 751	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			616 882	50 475	651 765	7 115	2 038 395	
	[REG] Transfert/Transport - Incinération - Energie			524 649	---	---	---	524 649	
	Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	
			Matériaux	---	20 858	87 324	48 839	---	157 021
			Autres produits	1 281	---	---	549	---	1 830
TOTAL Industriels		1 281	20 858	87 324	49 388	---	158 851		
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	18 650	7 654	257 024	44 561	---	327 889	
Aides		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	3 562	1 264	3 594	17 511	4 434	30 365	
		Subventions de fonctionnement	13 525	71	8 896	645	---	23 137	
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides		17 087	1 335	12 490	18 156	4 434	53 502		
TOTAL Produits	37 018	29 847	356 838	112 105	4 434	540 242			
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		76 767	1 500	39 671	45 912	81	163 931	
	Contribution des usagers	TEOM	1 079 849	20 166	288 340	577 647	3 282	1 969 284	
		Redevance spéciale & facturations usagers	76 956	1 437	20 548	49 937	---	148 878	
		TOTAL Contribution des usagers	1 156 805	21 603	308 888	627 584	3 282	2 118 162	
TOTAL Contributions			1 156 805	21 603	308 888	627 584	2 118 162		

en € HT par tonne :

Année 2016 Montants en euro HT / tonne		Flux des déchets					Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif			
Ratio en kg collecté/habitant		275,00	62,00	78,00	565,00		979,00		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	25,70	4,24	53,12	6,63	0,04	15,56	
		Communication	1,25	1,25	1,25	1,25	---	1,25	
		TOTAL Fonctionnelles	26,95	5,49	54,37	7,87	0,04	16,81	
	Techniques	Prévention	2,30	2,30	2,30	2,30	---	2,30	
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	
		Pré-collecte	13,56	15,27	51,03	---	---	20,85	
		Collecte	104,09	26,60	244,46	24,90	---	64,67	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	117,66	41,87	295,49	24,90	---	73,50	
		Transfert/Transport	---	3,52	---	15,40	---	14,23	
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	
		Compostage	---	---	---	8,61	---	8,61	
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	5,30	---	5,30	
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	0,46	0,46	
		Traitement des inertes	---	---	---	2,58	---	2,58	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	16,49	0,46	17,29	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	3,80	---	3,80	
		[REG] Transfert/Transport - Tri et conditionnement	---	---	195,73	0,77	---	24,39	
		[REG] Transfert/Transport - Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	---	---	
		[REG] Transfert/Transport - Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	8,32	---	8,32	
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---	
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	---	---	---	2,57	---	2,57	
		TOTAL Techniques	119,96	47,69	493,52	74,57	0,46	119,35	
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		146,91	53,18	547,90	82,44	0,50	136,16
	[REG] Transfert/Transport - Incinération - Energie		124,94	---	---	---	---	124,94	
	Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	
			Matériaux	---	21,97	73,41	5,66	---	14,58
			Autres produits	0,31	---	---	0,06	---	0,14
TOTAL Industriels		0,31	21,97	73,41	5,72	---	10,61		
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	4,44	8,06	216,06	5,16	---	21,90	
Aides		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0,85	1,33	3,02	2,03	0,30	2,03	
		Subventions de fonctionnement	3,22	0,07	7,48	0,07	---	1,55	
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides	4,07	1,41	10,50	2,10	0,30	3,57			
TOTAL Produits	8,82	31,45	299,97	12,99	0,30	36,09			
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		18,28	1,58	33,35	5,32	0,01	10,95	
	Contribution des usagers	TEOM	257,16	21,25	242,39	66,91	0,22	131,54	
		Redevance spéciale & facturations usagers	18,33	1,51	17,27	5,78	---	9,94	
		TOTAL Contribution des usagers	275,49	22,76	259,66	72,70	0,22	141,48	
	TOTAL Contributions	275,49	22,76	259,66	72,70	0,22	141,48		

en € HT par habitant :

Année 2016 Montants en euro HT / habitant		Flux des déchets					Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif		
Ratio en kg collecté/habitant		275,00	62,00	78,00	565,00		979,00	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	7,06	0,26	4,13	3,74	0,04	15,24
		Communication	0,34	0,08	0,10	0,70	---	1,22
		TOTAL Fonctionnelles	7,40	0,34	4,23	4,45	0,04	16,46
	Techniques	Prévention	0,63	0,14	0,18	1,30	---	2,25
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	3,73	0,95	3,97	---	---	8,64
		Collecte	28,59	1,65	19,02	14,06	---	63,32
		TOTAL Collecte et pré-collecte	32,31	2,60	22,99	14,06	---	71,96
		Transfert/Transport	---	0,22	---	8,70	---	8,92
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---
		Compostage	---	---	---	4,86	---	4,86
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	2,99	---	2,99
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	0,45	0,45
		Traitement des inertes	---	---	---	1,46	---	1,46
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	9,31	0,45	9,76
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	2,15	---	2,15
		[REG] Transfert/Transport - Tri et conditionnement	---	---	15,23	0,44	---	15,67
		[REG] Transfert/Transport - Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	4,70	---	4,70
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des inertes	---	---	---	---	---	---
	[REG] Transfert/Transport - Incinération	---	---	---	1,45	---	1,45	
	TOTAL Techniques	32,94	2,96	38,40	42,10	0,45	116,86	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		40,35	3,30	42,63	46,55	0,49	133,32
[REG] Transfert/Transport - Incinération - Energie		34,31	---	---	---	---	34,31	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	1,36	5,71	3,19	---	10,27
		Autres produits	0,08	---	---	0,04	---	0,12
	TOTAL Industriels	0,08	1,36	5,71	3,23	---	10,39	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	1,22	0,50	16,81	2,91	---	21,44
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	0,23	0,08	0,24	1,15	0,29	1,99
		Subventions de fonctionnement	0,88	---	0,58	0,04	---	1,51
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
TOTAL Aides	1,12	0,09	0,82	1,19	0,29	3,50		
TOTAL Produits	2,42	1,95	23,34	7,33	0,29	35,33		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		5,02	0,10	2,59	3,00	0,01	10,72
	Contribution des usagers	TEOM	70,62	1,32	18,86	37,78	0,21	128,80
		Redevance spéciale & facturations usagers	5,03	0,09	1,34	3,27	---	9,74
		TOTAL Contribution des usagers	75,66	1,41	20,20	41,05	0,21	138,53
TOTAL Contributions	75,66	1,41	20,20	41,05	0,21	138,53		

ANNEXE 1

DETAILS DES QUANTITES DE DECHETS GERES

en tonnes	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures Ménagères résiduelles	4438	4292	4364	4302	4199
* sacs jaunes	1056	1055	1047	1026	1059
* multi-matériaux	16	32	28	22	27
* papier	120	95	110	89	103
* verre	866	882	938	835	949
Total Collectes sélectives	2058	2065	2123	1972	2139
déchets verts	4795	5958	7249	6112	5460
gravats inertes	3801	3804	4229	4107	3424
encombrants	625	738	720	700	600
incinérable	491	463	552	518	572
bois	803	875	948	1043	1090
sous-total encombrants	5720	5879	6450	6368	5761
ferraille	274	262	263	242	385
carton	101	88	98	98	111
peinture	25	27	29	14,9	16,0
aérosols	1	1	1	0,9	1,9
filtres à huile	1	1	1	0,8	0,8
autres déchets dangereux	6	9	7	6,8	6,2
* déchets diffus spécifiques				15,6	17,7
DASRI ¹	0,6	0,5	0,6	0,1	
amiante-ciment	30	20	34	36	48
batteries	1	2	3	4,0	2,4
huile de vidange	8	9	8	8,6	9,5
* piles	2	1	2	2,1	1,9
sous-total déchets dangereux	74	71	85	90	104
* GEM ² HF	38	33	31	48	75
* GEM F	30	23	23	35	34
* écrans	44	44	43	40	57
* PAM ³	35	36	47	56	61
* lampes	0,4	0,6	0,4	0,9	0,4
sous-total D3E ⁴	148	137	145	179	227
huile de friture	3,5	4,0	4,1	4,2	4,3
* pneus	8,3	7,0	5,4	7,3	5,7
sous-total autres	12	11	10	11	10,1
Total Déchèteries	11116	12397	14294	13101	12057
Total DMA⁵	17612	18754	20781	19375	18395

* déchets faisant l'objet d'une Responsabilité Elargie du Producteur (prise en charge financière ou technique)

¹ Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

² Gros Electroménager Hors Froid ou Froid

³ Petits Appareils Ménagers

⁴ Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

⁵ Déchets Ménagers et Assimilés

ANNEXE 2

PRESTATAIRES DE COLLECTE/TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES

déchet	type de traitement	prestataire
bois	valorisation matière	GRANDJOUAN SACO VEOLIA
gravats inertes	installation de stockage de déchets inertes	GUENNEAU
amiante-ciment	installation de stockage de déchets inertes	LE PAPE ENVIRONNEMENT
déchets verts	valorisation organique	THEAUD VEGETAUX
DDS*	valorisation matière et/ou énergétique	ECODDS
déchets dangereux	valorisation matière et/ou énergétique	SARP OUEST
huile vidange	valorisation énergétique	SARP OUEST
encombrants	installation de stockage de déchets non dangereux	GRANDJOUAN SACO VEOLIA
incinérable	valorisation énergétique	GRANDJOUAN SACO VEOLIA
D3E*	valorisation matière	ECOSYSTEMES
huiles végétales	valorisation matière	SARP OUEST
piles*	valorisation matière	COREPILE
lampes*	valorisation matière	RECYLUM
pneus*	valorisation de nature inconnue	ALIAPUR
ferraille	valorisation matière	LE DONGE RECUPERATION
batteries	valorisation matière	LE DONGE RECUPERATION
cartouches encres & téléphones portables**	valorisation matière	LVL

* déchets faisant l'objet d'une Responsabilité Elargie du Producteur (prise en charge financière ou technique par un éco-organisme)

** prestation gratuite



Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Commission prévention du 02/05/17



Actions 2016 :

N°	Actions	Planning	
		2015	2016
DIMINUER LES QUANTITES DE DECHETS			
Promouvoir et faciliter la pratique du compostage individuel			
1	- Enquête sur la pratique du compostage et du paillage		
	- Distribution de composteurs individuels		
	- Ateliers compostage et paillage		
	- Exposition des composteurs en mairie		
Accroître la pratique du compostage collectif			
2	- Accompagnement des projets en structures d'accueil et écoles...		
	- Aménagement de sites compostage de quartiers et pieds d'immeuble		
	- Formation de référents de site de compostage collectif		
	- Mise à disposition de copeaux de bois récupérés au lycée Jean Moulin		
Eviter le gaspillage alimentaire			
3	- Sensibilisation, formation et accompagnement des structures de restauration collective		
	- Animation grand public ou ciblée		
	- Action envers les restaurateurs (sensibilisation, formation, gourmet bag...)		
Diminuer les déchets verts déposés en déchèterie			
Par les particuliers			
4	- Aide financière à l'utilisation d'un broyeur : location ou prestation		
	- Supports de communication "haies, broyage, paillage, haie, jardin malin"		
	- affiches sur les bennes (tri et jadinier au naturel)		
	- Animation broyage de sapin		
	- Ateliers sur le jardinage au naturel dans des jardins de particuliers		
	- Mise à disposition des brochures pour distribution aux clients		
Par les professionnels			
Par les emplois à domicile			
- Formation des personnes en chèque emploi service à la réduction des déchets verts			
Par les collectivités			
- Acquisition d'un broyeur communautaire			
- Formation des agents techniques à la réduction et au recyclage des déchets verts			
- Prêt d'un broyeur à végétaux pour les besoins de la collectivité et des services communaux			
- Formation des élus à la réduction et au recyclage des déchets verts			

actions prévues ■
actions réalisées ■

Actions 2016 :

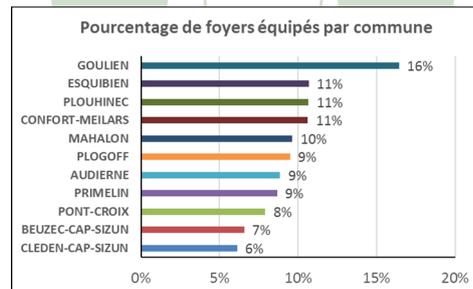
N°	Actions	Planning	
		2015	2016
5	Diminuer les déchets des fêtes locales		
	- Etude sur la réduction des déchets des manifestations (définition des besoins en signalétique, bacs de tri, gobelets réutilisables...)		
	- Achat et mise à disposition de matériel pour les manifestations		
	- Mise à disposition de vaisselle lavable		
6	Réduire les publicités non adressées		
	- Distribution d'autocollants Stop Pub		
7	Sensibiliser à l'écoconsommation (promotion de l'eau du robinet, réduction des emballages...)		
	- Animations sur l'éco-consommation et le zéro-déchets (SERD, distribution des sacs jaunes, stands sur des manifestations...)		
	- Animations scolaires sur le tri et l'éco-consommation		
	- Prêt d'outils pédagogiques à structures éducatives et associatives pour la jeunesse		
8	Promotion de la réparation, de la réutilisation et du réemploi		
	- Détournement en déchèterie d'objets en état (caisson réemploi à Pont-Croix)		
	- Sensibilisation des habitants au réemploi et à la réutilisation (ateliers, animations...)		
	- Animations scolaires sur le réemploi		
	- Promotion de la démarche Répar'acteurs auprès des professionnels		
9	Favoriser la récupération des textiles		
	- Amélioration des consignes de tri sur les bornes de collecte		
	- Communication sur le réemploi et le recyclage des textiles		
	- Animations scolaires sur le réemploi et le recyclage des textiles		

actions prévues 
actions réalisées 

Bilan des actions 2016 : compostage

● Compostage individuel

- 25 % de foyers équipés (1889 foyers)
- Ateliers mensuels pour la distribution des composteurs : 98 personnes en 2016, formés aussi à la gestion à domicile des déchets verts
- Augmentation des demandes suite aux composteurs exposés en Mairie



● Compostage collectif

- 12 sites équipés en 2015/10 tonnes évitées par an
- 1 EHPAD : la Fontaine (225 repas : 1,2 t/an)
- 2 collèges (500 repas quotidiens : 6 tonnes de déchets compostés par an)
- 2 foyers logement (ESAT Pont-Croix et Audierne)
- 2 jardins partagés
- 5 écoles
- Communauté de communes : 2 sites



Diminuer les déchets verts en déchèterie

- Broyage de déchets végétaux à domicile
 - Aide à la prestation ou location :
 - 7 partenaires
 - 73 foyers bénéficiaires en 2016
 - Budget dépensé : 4506 euros
- Broyage de sapin
 - 3 animations, 136 sapins broyés en janvier 2017



- Broyeur communautaire
 - Formation de 16 agents au recyclage des déchets verts
 - Nombre de jours d'emprunt : 45 sur 3 mois (4 communes, services communautaires)

Réemploi

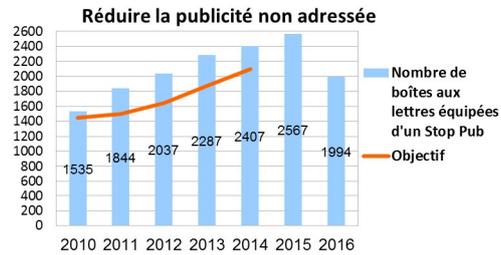
- Ressourcerie cap solidarité
- 74 t collectées sur le Cap
 - 17 t (25%) en déchèterie
 - 73% en apport volontaire et sur rendez-vous (127 collectes)
 - 61 % des tonnages réemployés
 - 32 % recyclés



- Récupération des textiles
Partenaire : Abi 29
 - Gisement estimé : 6 kg/hab/an
 - Collecte : 46 T (2,3 kg/hab)
 - 1 colonne pour 1000 habitants
 - Consignes de tri sur le nouveau mémo tri

Autres actions

- Stop pub :
 - 14 points de distribution
 - 27 % de boîtes aux lettres équipées
 - 40 tonnes de papier évitées
 - Taux d'équipement en diminution



- Animations scolaires
 - Thèmes tri, recyclage, réduction des déchets, compostage
 - 18 classes/448 élèves
 - 30 animations

Sensibilisation des habitants

- Stands sur les marchés, les plages, animation en magasin, atelier ADMR, atelier jardin, fête du cheval, randos du cap
 - 9 animations/239 personnes
 - Thèmes : tri, jardinage au naturel, ménage au naturel.



- Affichage sur bennes
 - 6 Affiches/3 camions équipés
 - Tri et réduction des déchets
 - Broyage/paillage/compostage



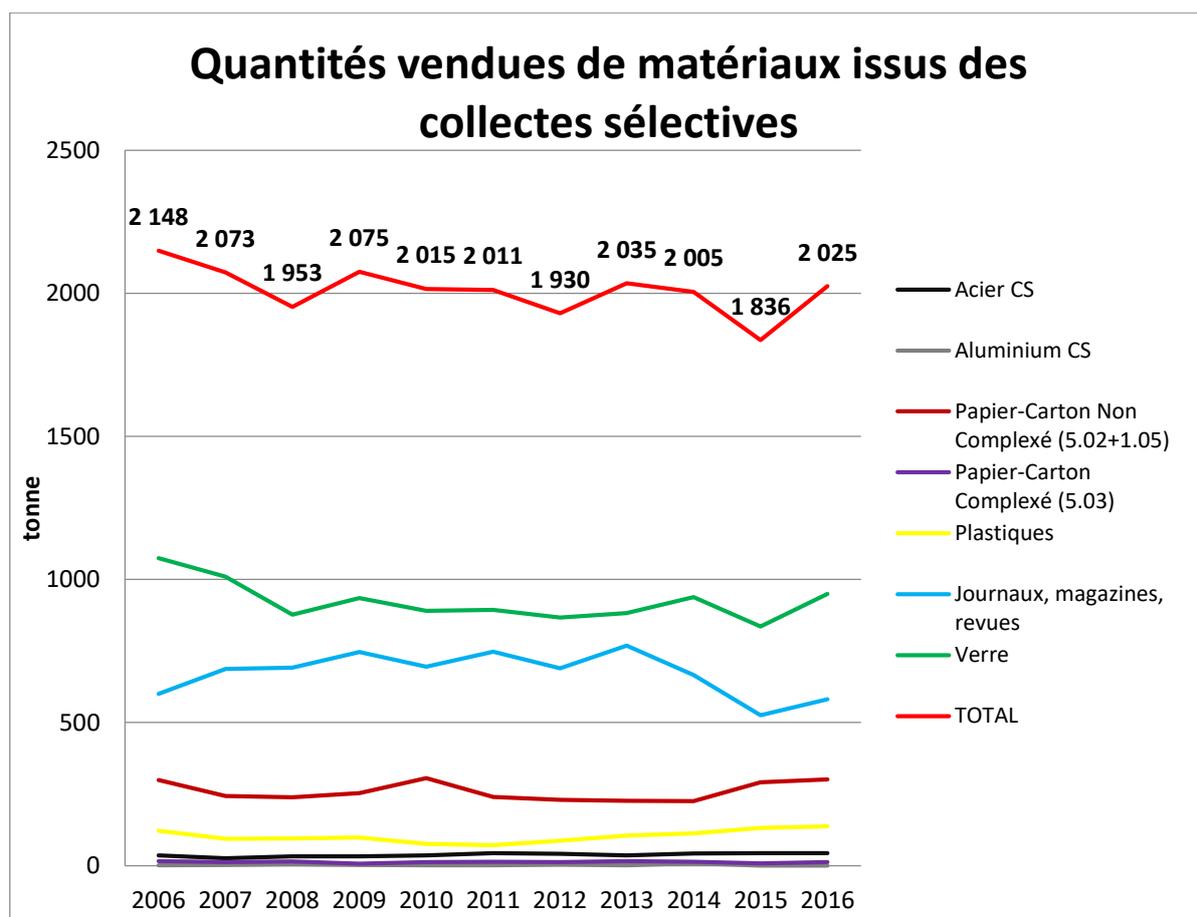
ANNEXE 4 : Redevance aux Professionnels

<i>Catégorie</i>	<i>Activités</i>	<i>Tarifs annuels redevance nette</i>
1	Activités de conseils (assurances, banques, mutuelles, informatiques, comptables, agences immobilières, professions libérales ...) Pharmacies Centres équestres Cinéma Contrôles techniques Fabrication aliments pour bétail Garages propres - stations-services Locations de chambres d'hôtes - Locations saisonnières (professionnels du tourisme) Locations diverses motorisées Professionnels du transport (hors taxi) - Travaux agricoles Professionnels du terrassement Services aux particuliers hors prestation à domicile (pompes funèbres, pressing, salons de coiffure, soins de beauté, centres de lavage, opticien ...)	Forfait 1
2	Artisans du bâtiment (couvreur, électricien, menuisier, plaquiste, plombier, charpentier, chauffagiste, peintre ...) Artisans paysagistes, entretien de jardins - Fleuristes Bars - Tabac Boucheries - charcuteries - poissonnerie Boulangeries - pâtisseries (sans ateliers de fabrication) Campings Commerces de détail (non alimentaire, non électroménager) Discothèques Hébergements collectifs Marbrerie Mécanique auto moto marine Petits commerces alimentaires Petits commerces électroménagers Production alimentaire artisanale Restaurants - Crêperies - Pizzerias Restauration à emporter Travaux publics	Forfait 2
3	Boulangeries - pâtisseries (atelier de fabrication) Entreprises du bâtiment Équipements de loisirs Grandes et moyennes surfaces non alimentaires Hôtels - Restaurants Restaurants ouvriers	Forfait 3
4	Supermarchés - Hypermarchés	Redevance au réel

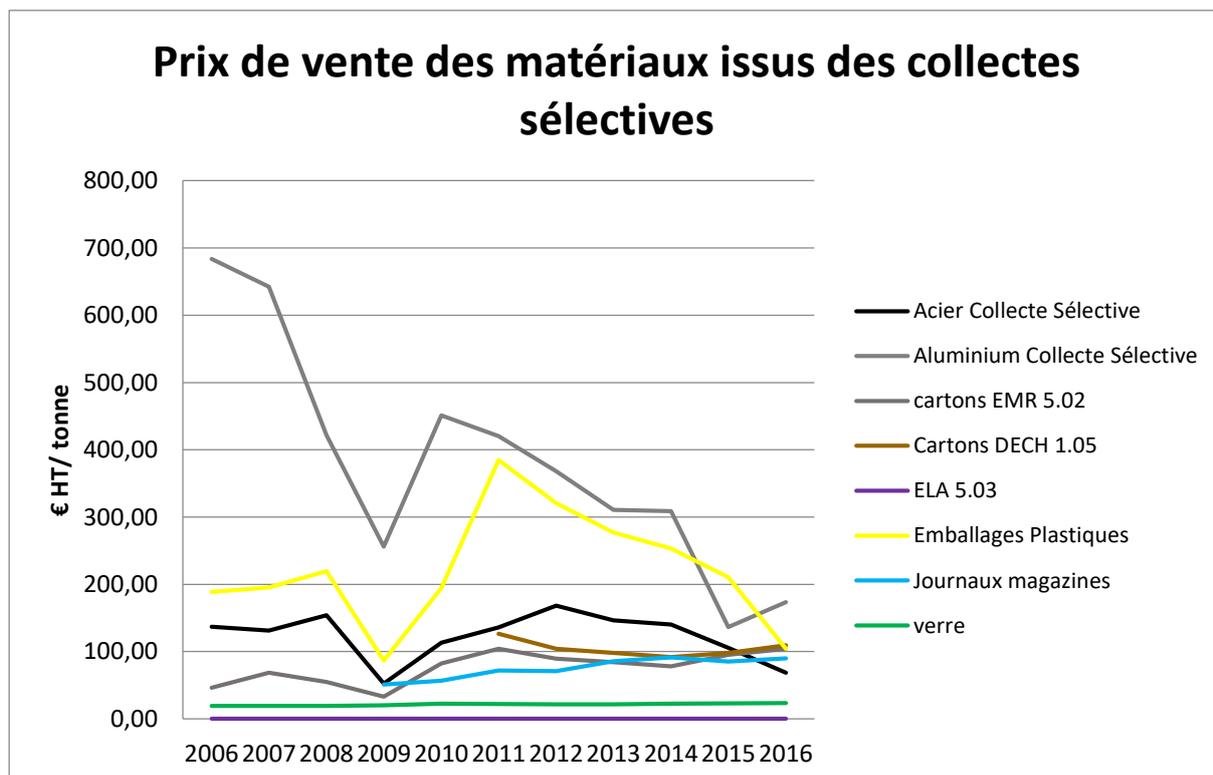
ANNEXE 4 suite : Redevance aux Administrations

Catégorie	Activités	Tarifs annuels redevance nette
1	Équipements culturels Offices gestion HLM Offices tourisme Syndicats	Forfait 1
2	Abattoirs Mairies (moins de 1500 habitants) Établissements publics de l'état (DDE, CDAS, Affaires maritimes, Trésor public, Poste) Gendarmerie Sapeurs Pompiers	Forfait 2
3	Mairies (de 1500 à 2500 habitants)	Forfait 3
4	Communauté de Communes Mairies (plus de 2500 habitants)	Forfait 4
5	Établissements scolaires	forfait / élève / an
6	Établissements d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées	Redevance au réel

ANNEXE 5



Papier-carton non complexé = carton d'emballage (EMR 5.02) + carton ondulé (DECH 1.05)
Papier-carton complexé = brique alimentaire (ELA 5.03)
Journaux Magazines Revues = papiers
CS = issus des collectes sélectives



ANNEXE 6

Comparaison avec les des collectivités **MIXTES A DOMINANTE RURALE**, catégorie dont fait partie la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCS) :

	Coût aidé € HT / habitant			Coût aidé € HT / tonne			Kg /hab.	
	Référentiel national Médiane 2014	CCCS 2014	CCCS 2016	Référentiel national Médiane 2014	CCCS 2014	CCCS 2016	référentiel	CCCS 2016
OMr	46	69,37	72,24	235 €	225,31	263,04	232	275
Verre	1,1	1,64	1,35	29 €	27,11	21,73	35	62
Recyclables hors verre	5	15,20	19,29	97 €	198,62	247,93	48	78
Déchèteries	25	35,21	39,22	109 €	54,15	69,45	202	565
Tous flux	79	115,81	132,30				517	979

Comparaison avec les des collectivités **TOURISTIQUES** :

	Coût aidé € HT / habitant			Coût aidé € HT / tonne			Kg /hab.	
	Référentiel national Médiane 2014	CCCS 2014	CCCS 2016	Référentiel national Médiane 2014	CCCS 2014	CCCS 2016	référentiel	CCCS 2016
OMr	77 €	69,37	72,24	272 €	225,31	263,04	310	275
Verre	2,2 €	1,64	1,35	50 €	27,11	21,73	41	62
Recyclables hors verre	8 €	15,20	19,29	165 €	198,62	247,93	45	78
Déchèteries	34 €	35,21	39,22	134 €	54,15	69,45	215	565
Tous flux	130 €	115,81	132,30				517	979